



## Maison des Associations et de la Vie Culturelle (MDAVC)

### Description

### Horaires

Lundi : 7H30 à 12h30 14H30-17H30

Mardi : 7H30 à 14H30

Mercredi : 7H30-14H30

Jeudi : 7H30-12H30 14H30 à 17H30

Vendredi : 7H30-13H00

### Nous contacter

Maison des associations et de la vie culturelle

Place Simon Charles-François

97222 BELLEFONTAINE

0596 30 10 30

[maison.asso@ville-bellefontaine.fr](mailto:maison.asso@ville-bellefontaine.fr)

## Un lieu dédié à la Vie associative

Dans le cadre de la politique associative de la ville de Bellefontaine, la collectivité s'est dotée en 2016 d'un outil adapté aux besoins du **riche tissu associatif de Bellefontaine**.

La Maison des Associations est un équipement municipal de proximité qui facilite la vie quotidienne des associations et de leurs membres.

La MDAVC constitue un lieu-ressource, ouvert et créatif, pour l'ensemble des acteurs associatifs et des citoyen-nes qui souhaitent un soutien dans le déploiement de leurs projets sociaux, artistiques,



culturels, Éducatifs, sportifs, etc.

## Moyens logistiques

- 1 salle dédiée aux activités associatives, dotée d'un grand miroir, d'un vidéoprojecteur, tables et chaises
- 1 espace informatique équipé de 2 PC + périphériques avec connexion internet en wifi, téléphonie fixe
- 1 espace reprographie équipé d'un photocopieur (papier non fourni)
- 1 espace d'affichage (actus, expos, petites annonces etc.)
- 1 espace ressources documentaires (guides juridiques, modèles-types de statuts etc.)

## Inscription à la MDAVC

La MDAVC de Bellefontaine est ouverte aux associations régies par la [loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901](#) domiciliées dans la commune et/ou justifiant d'une activité régulière au profit de la commune et de ses habitants, dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel et qui sont régulièrement assurées en responsable civile.

Pour toute inscription d'une association à la MDAVC, vous pouvez télécharger, compléter et nous renvoyer le formulaire ci-dessous.

### Inscription d'une association à la MDAVC à FORMULAIRE

## Réservation de la salle pour une activité ponctuelle

Pour l'année 2025-2026, la salle de la MDAVC est occupée par plusieurs associations pour leurs activités régulières selon le planning ci-dessous.

Pour une réservation ponctuelle de la salle en dehors de ces créneaux, veuillez contacter l'équipe de la MDAVC par mail ou par téléphone (voir contact en haut de page).

### MDAVC à planning des activités régulières 2025-2026

[MDAVC à planning 2025-2026 VDEF2 Télécharger](#)

## Aide à la création d'association

L'équipe de la MDAVC est à la disposition de toute personne désireuse de créer une association.

La démarche de création d'une association peut aussi désormais s'effectuer en ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1757>

## Demande de subvention

La collectivité accompagne les associations locales dans la réalisation de leurs projets en mettant en place un dispositif de soutien financier. Toute association souhaitant bénéficier d'une subvention doit constituer un dossier de demande, à déposer auprès du service des affaires

associatives.

La démarche repose sur le [formulaire national CERFA n°12156\\*06](#), qui permet de présenter l'objet de l'association, ses activités, son projet d'activité et son budget prévisionnel. Ce formulaire, accompagné des pièces justificatives demandées (statuts, rapport d'activité, comptes annuels...), doit être transmis dans les délais fixés chaque année par la collectivité. L'instruction des demandes est effectuée par les services municipaux, puis soumise à l'avis des élus. L'attribution des subventions reste une décision discrétionnaire du conseil municipal.

Le **formulaire CERFA** est disponible en téléchargement ci-dessous, ainsi que la **liste des pièces** devant accompagner la demande.

**Demande de subvention - Formulaire CERFA n°12156\*06**

[DEMANDE SUBVENTION\\_cerfa\\_12156-06Télécharger](#)

**Demande de subvention - liste des pièces à fournir**

[DEMANDES SUBVENTION - pièces justificativesTélécharger](#)

## Vie Culturelle, Fêtes & Célébrations

La commune propose tout au long de l'année [une riche programmation, variée et fédératrice](#) : fête patronale, fêtes de quartier, manifestations associatives, rendez-vous culturels et festifs, etc. Ces événements participent au dynamisme du territoire, au rayonnement de la collectivité et au renforcement du lien social.

Leur organisation repose sur **une coordination étroite** entre les services municipaux (MDAVC, services techniques, communication, sécurité, culture, jeunesse, etc.), les prestataires privés mobilisés (sonorisation, scène, restauration, logistique...), ainsi que nos partenaires institutionnels : Collectivité Territoriale de Martinique, sous-préfecture, services de l'état, forces de sécurité et de secours (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers).

Chaque manifestation fait l'objet d'un travail de préparation rigoureux :

- Définition du programme et du dispositif artistique et culturel,
- Mise en place de la logistique et des moyens techniques,
- Elaboration et validation du plan de sécurité,
- Suivi administratif des autorisations nécessaires,
- Coordination générale le jour de l'événement.

Ce travail collectif garantit des manifestations de qualité, sécurisées, inclusives et ouvertes à toutes et tous.

## Organisation de manifestation sur la voie publique

Pour toute demande d'organisation de manifestation sur la voie publique, vous pouvez **télécharger, compléter et nous renvoyer le formulaire** ci-dessous, accompagné des pièces à fournir. **Demande à déposer six (6) semaines avant la date souhaitée de la manifestation.**



---

## Demande d'organisation de manifestation sur la voie publique ? Formulaire [DAMVP ? VDEFT@I@charger](#)

### Participation de commerçants non s@dentaires aux manifestations communales

Dans le cadre de sa riche programmation annuelle ? f@te patronale, f@tes de quartiers, manifestations culturelles et associatives ? la collectivité accueille r@guli@rement des **commerçants non s@dentaires** (restauration, artisanat, produits divers, animations commerciales). Leur participation contribue ? l@animation, ? la convivialité et au succ@s populaire de ces rendez-vous.

L@installation des commerçants se fait dans un cadre r@glement@ :

- attribution d@emplacements d@finis par la commune,
- respect des r@gles d@hygi@ne, de s@curité et de tranquillité publique,
- paiement, le cas @chant, d@une redevance fix@e par d@lib@ration municipale.

La coordination avec les services techniques, la police municipale, les sapeurs-pompiers et les partenaires institutionnels garantit une organisation optimale et s@curis@e.

Les commerçants int@ress@s sont invit@s ? t@I@charger, compl@ter et renvoyer le formulaire ci-dessous, accompagn@ des pi@ces ? fournir pour l@@tude de leur demande.

---

## Demande d'autorisation de vente : commerce non s@dentaire ? Formulaire [BLF\\_manifestation\\_Demande-autorisation-venteT@I@charger](#)

## Communication

L@@quipe de la MDAVC a @galement pour mission de **valoriser l@action de la collectivité** et de **tenir les administr@s inform@s** de toutes les actualités du territoire bellifontain :

- Les d@marches pratiques et services propos@s aux administr@s.
- Les projets et r@alisations de la municipalité,
- L@actualit@ des associations et des entreprises,
- La programmation culturelle et sportive.

Retrouvez l@actualit@ de la Collectivité de Bellefontaine **sur ce site web, sur les points d'affichage physique de la commune ainsi que sur ses r@seaux sociaux** :

Facebook : <https://www.facebook.com/bellefontaine972>

Instagram : [https://www.instagram.com/bellefontaine\\_972/](https://www.instagram.com/bellefontaine_972/)

Illiwap : <https://station.illiwap.com/fr/public/97234>

Pour rejoindre le **groupe WhatsApp « BELLEFONTAINE OFFICIEL »**, cliquez sur ce lien :  
<https://chat.whatsapp.com/GrbNKWdRvgKFG1841fSgGn>



*[www.ville-bellefontaine.fr](http://www.ville-bellefontaine.fr)*